



pro mente sana

Association genevoise
pour la cause des patients psychiques
pour la promotion de la santé mentale

Décembre 1998

LETTRE TRIMESTRIELLE N° 2

Pour la deuxième livraison de sa lettre trimestrielle, l'Association genevoise *PRO MENTE SANA* a le plaisir de vous faire part de l'engagement de M. Jean-Dominique Michel, son nouveau secrétaire général chargé de la promotion de la santé mentale. Au bénéfice d'une formation en anthropologie culturelle et sociale, M. Michel est titulaire d'une licence de l'Université de Montréal et d'un diplôme de la Psycho-Physics Academy de Londres. Il a travaillé plusieurs années comme conseil en analyse socio-culturelle et s'est spécialisé notamment dans les représentations sociales et les phénomènes d'abus de substances.

La force de travail de PMS-Genève est ainsi complétée et le Comité de notre association se réjouit de la voir s'exprimer pleinement dans la poursuite des nos objectifs, à savoir la défense de la cause et des droits des personnes souffrant d'un handicap ou de troubles psychiques.

Soirée sur les traitements forcés

Le 15 octobre 1998, quelque vingt-cinq personnes ont activement participé à la première soirée d'information et de débat sur les traitements forcés organisée par PMS-Genève. Le Dr. G. Godinat, psychiatre, Me P. Martin-Achard, avocat-conseil de Belle-Idée, et Mme M.F. Lücker-Babel, conseillère juridique de l'association, ont permis au public de connaître et comprendre les paramètres médicaux, juridiques et institutionnels qui entourent cette délicate question. Mais le débat a aussi pris une dimension horizontale : il a donné lieu à un échange d'expériences relatées par des ex-patientes et patients et par des proches, accompagné d'explications techniques. Premier pas précieux vers la compréhension de la réalité de l'autre qui est finalement l'une des composantes du dialogue.

Cette soirée sera suivie de discussions internes, destinées à comprendre au mieux cette problématique et à intervenir avec compétence et crédibilité lorsque la révision du droit suisse de la tutelle sera d'actualité. Lorsque le sujet reviendra à l'ordre du jour, notre association sera prête à prendre publiquement la parole.

Psytel toujours plus sollicité

Cette année, la ligne a reçu quelque 70 demandes de consultation touchant les droits ou le statut des patients psychiques ou de leurs proches. La ligne est un vecteur d'informations et de renseignements sur la situation juridique à Genève, mais aussi en Suisse en général et dans d'autres cantons romands en particulier. Cette ligne permet d'obtenir écoute et conseils sur l'état du droit et sur les démarches qu'il est possible d'accomplir.

Rappelons ici que ce service est absolument gratuit et que PMS-Genève tient aussi une permanence sur le site de Belle-Idée (Espace Abraham Joly) tous les lundis de 13h30 à 15h00. Il est possible de prendre rendez-vous avec la conseillère juridique au numéro de téléphone 809'10'10.

Un article sur les droits des jeunes patients

A l'occasion de la réunion internationale « Gérer ou disparaître ? » organisée par les Hôpitaux Universitaires de Genève et l'Association mondiale de Psychiatrie, Marie-Françoise Lücker-Babel a présenté un exposé intitulé : « Les droits des jeunes patients psychiatriques : un survol de la législation internationale actuelle. » Ce texte est disponible (en anglais) au secrétariat de l'association.

Des nouvelles du guide

En avril, notre association publiait le *Guide des droits des patients psychiques et Renseignements pratiques*. Les ventes se sont poursuivies à un rythme soutenu depuis lors, nous conduisant à effectuer une première réimpression portant sur 500 exemplaires. Ce succès illustre bien la nécessité qu'il y avait à publier un ouvrage explicitant les droits des patients psychiques. Il ne suffit en effet pas que ces droits existent, encore faut-il que les intéressés en soient correctement informés. A relever le nombre important de commandes provenant des cantons romands.

Contrat de prestations avec l'OFAS en 1999

L'association genevoise *Pro Mente Sana* a été retenue dans le cadre de projet-pilote portant sur la nouvelle application de l'article 74 de la LAI. Conjointement à la Fondation suisse, elle bénéficiera d'un contrat de prestations avec l'OFAS renouvelable en l'an 2000. Ce contrat prévoit la fourniture de prestations aux personnes handicapées psychiques ainsi qu'à leurs proches. Celles-ci comprendront, outre une activité de conseil juridique déjà mise en œuvre depuis plus d'une année par notre association, une activité d'information et de relations publiques visant à mieux faire connaître la réalité du handicap psychique et à combattre les préjugés et discriminations qui lui sont trop souvent associés.

La défense d'intérêts des personnes souffrant d'un handicap psychique est expressément prévue dans les termes du contrat. Autant dire que cette vocation de lobbyiste est reconnue et mise en valeur par les autorités. Enfin, nous aurons la responsabilité de promouvoir des projets servant à l'intégration sociale des personnes handicapées psychiques, la priorité étant donnée en la matière au projet de trialogue.

Promouvoir le trialogue à Genève

1999 sera à Genève l'année du lancement du trialogue. Ce projet, appelé de nos vœux depuis un certain temps déjà, va maintenant prendre corps. Rappelons pour l'occasion qu'il s'agit de groupes de discussion réunissant des patients et ex-patients psychiques, des professionnels et des proches (d'où son appellation). L'idée de base du trialogue est de fournir un environnement dans lequel les individus concernés puissent interagir et communiquer d'égal à égal sur la base des connaissances propres à chacun. La

reconnaissance des compétences et savoirs issus des expériences respectives permet de sortir des positions et jeux de pouvoir inhérents à la relation thérapeutique. A travers une série de thèmes prévus à l'avance, et sous la conduite d'un modérateur, l'assistance est invitée à débattre et partager ses connaissances et son vécu.

Les premières séances de triologue ont vu le jour dans le Nord de l'Allemagne il y a une dizaine d'années. De là, la pratique s'est répandue en Europe germanique et anglo-saxonne. La Fondation suisse Pro *Mente Sana* a quant à elle introduit le triologue en Suisse alémanique dès 1996 ; des groupes se tiennent régulièrement à Zürich, Berne, Bâle, Saint-Gall et Coire.

Sans que cela soit leur vocation première, il est à noter que les groupes de triologue se sont révélés avoir une fonction thérapeutique auprès des patients psychiques, notamment en termes de prévention de la rechute. Nous pensons qu'il convient cependant d'élargir cette perception à l'ensemble des participants pour constater qu'ils peuvent aider chacun à se guérir de ses propres représentations, préjugés et limitations.

Nous prévoyons d'ouvrir notre premier groupe de triologue à Genève dès le mois de septembre 1999. Une quinzaine de réunions auront lieu entre cette date et le mois de mai de l'année suivante. L'expérience sera ensuite étendue à la région de Lausanne dans le courant de l'an 2000.

Congrès de Pro *Mente Sana* à l'occasion de son vingtième anniversaire

« Thérapies complémentaires ou alternatives en psychiatrie : un défi ? un droit ? » La question a été envisagée sous ses multiples aspects juridique, historique, social, thérapeutique et politique au cours du Congrès de la Fondation suisse Pro *Mente Sana* qui s'est déroulé les 5 et 6 novembre derniers à Mendrisio.

Près de deux cents participants ont assisté aux exposés et débats ou pris part aux ateliers présentant différentes thérapies alternatives. M. Jacques Stitelmann, psychologue et animateur du Centre de Jour et d'Expression de Plainpalais à Genève, et le Dr Eric Bonvin, médecin-psychiatre à l'hôpital psychiatrique de Cery, ont animé les ateliers en français, respectivement sur les sujets de l'art-thérapie et de l'homéopathie.

Une enquête menée dans des établissements psychiatriques à travers toute la Suisse a révélé que si l'offre thérapeutique complémentaire connaît une croissance importante, celle-ci n'est en aucun cas systématique et semble dépendre du degré d'ouverture d'esprit ou de scepticisme des équipes soignantes.

A l'issue des débats, Pro *Mente Sana* a exprimé comme revendication « *l'introduction de la liberté de choisir sa thérapie. Il est nécessaire que les cliniques psychiatriques, médecins et personnel soignant élargissent leur répertoire thérapeutique en y intégrant des méthodes complémentaires. Pro Mente Sana plaide pour une intensification du dialogue et de la coopération entre la psychiatrie et ces mêmes méthodes, que celles-ci soient pratiquées par des médecins ou par des thérapeutes non-médecins. Cette coopération est indispensable à la formation de base, à la formation continue, à l'amélioration de la qualité du traitement et pour étendre les connaissances de part et d'autre. De nouveaux efforts au niveau de la recherche devraient accompagner et soutenir ce processus.* »

Collaboration avec la Fondation suisse Pro *Mente Sana*

L'année 1999 s'annonce sous des auspices particulièrement favorables quant à notre collaboration avec la Fondation suisse Pro *Mente Sana*. Celle-ci nous fera profiter de son expérience quant au lancement du dialogue. D'une façon plus générale, nous entendons intensifier la complémentarité et les synergies entre nos deux organismes. La production d'un service de presse en français ainsi que la traduction et la diffusion de certaines publications s'inscriront dans cette perspective.

Constitution de groupes de travail

Afin de mieux remplir sa mission et de promouvoir les échanges entre partenaires au sein du réseau genevois d'aide aux personnes souffrant de handicap ou de troubles psychiques et à leurs proches, l'Association genevoise Pro *Mente Sana* entend mettre sur pied dès 1999 plusieurs groupes de travail et de réflexion:

- La *Plate-forme interpartenariale de réflexion et d'échanges* sera ouverte à tout partenaire (représentant d'association, professionnel, personne concernée, particulier) désireux d'échanger d'une manière régulière des informations relatives au réseau genevois d'aide et de soins aux personnes souffrant de difficultés psychiques. Elle se réunira une fois par mois.

- Les *Groupes de travail et de réflexion* réuniront membres du Comité de notre association et personnalités extérieures. Au nombre de quatre, ils porteront chacun sur un aspect précis du champ concerné : santé psychique et société, traitements conventionnels et alternatifs en psychiatrie, contrainte et relation thérapeutique, troubles psychiques et expériences de vie. Chaque groupe se réunira une fois par mois et sera autonome dans la menée de ses travaux qu'il restituera deux fois par an.

- La *Commission de réflexion interdisciplinaire*, constituée de personnalités de divers milieux (droit, sociologie, médecine, éthique, philosophie), chapeautera l'activité des groupes de travail et se réunira deux fois l'an en séance plénière pour prendre connaissance de leurs travaux et proposer des pistes de réflexion.

Si vous manifestez le désir de participer à l'un ou l'autre de ces groupes de travail, n'hésitez pas à nous le faire savoir : toutes les bonnes volontés seront les bienvenues ! Notre objectif est de créer les conditions permettant la tenue d'un authentique débat de fond et d'idées sur le thème sensible qui nous préoccupe. Nous sommes convaincus que le meilleur moyen de faire évoluer les mentalités est de stimuler l'échange de vues et l'enrichissement mutuel qui en résulte.

Pour l'association genevoise Pro *Mente Sana*

Jean-Dominique MICHEL
Secrétaire général

Marie-Françoise LUCKER-BABEL
Conseillère juridique

Lettre trimestrielle de l'Association genevoise Pro *Mente Sana*
Rue Alcide-Jentzer 9 - 1205 Genève, tél. 022 809 10 10 - Fax 022 809 10 19